

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2018.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 05 mars 2018 :**

Portant acceptation d'une proposition d'honoraires pour la réalisation d'un plan topo et d'un avant-projet pour les travaux de viabilisation de la zone AUO des Beaumes par le fournisseur GEO SIAPP Géomètre expert – Aubenas (07) pour un montant de 9 800.00 € HT soit 11 760.00 € TTC.

**2 – Décision du 12 avril 2018 :**

Portant sur l'achat de chaises et tables pour les salles municipales et de barrières de sécurité pour la voirie pour le fournisseur MEFRAN Collectivité – Florensac (34) pour un montant de 3 743.30 euros HT soit 4 491.96 euros TTC.

**3 – Décision du 23 avril 2018 :**

Portant sur l'installation de volets à la buvette de la piscine municipale par le fournisseur STORES HABITAT – Lavilledieu (07) pour un montant de 1 950.32 € HT soit 2 340.38 € TTC.

#### **4 – Décision du 23 avril 2018 :**

Portant sur la mise en place d'un système d'automatisation sur les pompes de la piscine municipale par le fournisseur TECH'INDUSTRIEL – Le Teil (07) pour un montant de 7 980.00 € HT soit 9 576.00 € TTC.

#### **5 – Décision du 23 avril 2018 :**

Portant remplacement et réparation des vannes sur le circuit des pompes de la piscine municipale par le fournisseur TECH'INDUSTRIEL – Le Teil (07) pour un montant de 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,  
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

#### **6–Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire	Immeuble
30.03.2018	Me APPIETTO - Viviers	A 189
17.04.2018	Me CHAPUIS – Villeneuve de berg	D 203
19.04.2018	Me FAUCHATRE - Viviers	D 188
26.04.2018	Me GRANGE – Sallanches (74)	D 666
02.05.2018	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1946
02.05.2018	Me FAUCHATRE - Viviers	A 1658 – A 1586

Fait à Alba La Romaine, le 23 mai 2018

Le Maire,  
André VOLLE.

